



Monsieur le ministre d'Etat, le président de la République a pris l'engagement en 2018 de recruter 2 000 enseignants en trois ans. Après une première vague de 1 000, 549 autres titulaires d'un doctorat PhD viennent d'être enrôlés. Quelle est la portée de cet acte du chef de l'Etat ?

Cette décision présidentielle correspond à la volonté du chef de l'Etat, S.E. Paul Biya, de valider, toujours davantage, de manière idoine, les trois missions classiques qu'il a assignées aux universités : enseignement, recherche, appui au développement. Pour ce qui est de l'enseignement, avec ce recrutement spécial, M. le président de la République densifie les effectifs des enseignants dans nos huit universités d'Etat, et les 74 établissements publics d'enseignement supérieur (42 facultés classiques et 32 grandes écoles) afin d'améliorer le ratio enseignants / enseignés et optimiser ainsi l'assurance-qualité dans nos institutions universitaires publiques. Il s'agit de rapprocher les ratios didactiques de nos Universités de ceux de l'UNESCO afin d'accroître leur crédibilité, leur compétitivité et leur efficience. S'agissant de la recherche, par ce recrutement spécial, le chef de l'Etat renforce la capacité heuristique de nos universités d'Etat. A l'université, les enseignants sont aussi des chercheurs. Cette nouvelle cuvée va donc renforcer la visibilité et l'intelligibilité de nos Institutions universitaires tout en consolidant la production scientifique de nos Universités et

contribuer à l'innovation dans le champ de l'économie du savoir. Sur la dimension socio-économique, en donnant des emplois décents et sécurisés à des titulaires du doctorat ou du PhD, qui étaient au chômage, le chef de l'Etat, fidèle à sa politique de Justice sociale, permet aux recrutés d'éviter l'errance et de contribuer efficacement au développement économique et social du Cameroun. Vous le savez, les enseignants d'universités sont désormais appelés à être des producteurs de biens économiques immatériels (le savoir savant) et matériels (issus du savoir pratique).

Quel est l'impact global de cette opération sur la qualité de l'enseignement dans nos Universités ? Qu'est-ce que ce recrutement vient résoudre comme problème ?

Le président de la République, S.E. Paul Biya, a prescrit à l'enseignement supérieur un triptyque fondamental : assurance-qualité, professionnalisation des enseignements, employabilité des diplômés. Les enseignants recrutés l'ont été dans la logique de ce trinôme qui vise à arrimer résolument nos universités à la mouvance de l'efficience académique, heuristique, entrepreneuriale, sociale et cybernétique. Un exemple pour illustrer le dernier volet : tous les enseignants recrutés ont, aussi, été jugés par les départements, les établissements, les rectorats et le comité technique que je préside, en fonction de leur aptitude à numériser leurs cours et à utiliser avec dextérité les techniques digitales modernes que le chef de l'Etat vient de mettre à la disposition des Universités à travers les dix centres de développement du numérique universitaire (un centre construit et équipé par université d'Etat, à l'université inter-Etats Congo – Cameroun et un Centre national de supervision). Les candidats venant de la diaspora ont été auditionnés à l'aune des applications télécommunicationnelles « Skype » ou « Zoom ».

Durant ce processus, on a assisté à quelques remous sur fond de soupçons de favoritisme et de corruption. Tout est-il définitivement rentré dans l'ordre ?

Le processus de sélection (du département à la commission centrale de supervision du recrutement spécial (présidée par le Pr. Séraphin-Magloire Fouda, Secrétaire général des Services du Premier ministre, chef du gouvernement) en passant par les établissements et les rectorats de nos Universités, a été objectif, transparent et rigoureusement conforme aux canons universels et imprescriptibles de l'orthodoxie académique et de la méritocratie cognitive.

A quand la fin du processus ?

Le recrutement spécial prescrit par le chef de l'Etat et destiné aux titulaires du doctorat ou du PhD se déroule en trois phases : la première et la deuxième sont déjà actées : 1 786 enseignants recrutés, dont 1 237 pour la première phase et 549 pour la deuxième phase qui s'est achevée le 3 mai 2021 (avec la publication de la liste des recrutés). Au regard du chronogramme prescrit par le président de la commission centrale de supervision de ladite

opération spéciale, la troisième phase démarrera le 14 mai 2021 (termes de référence, quotas de recrutement par établissement, critères de sélection des candidats, autorisation d'ouverture des postes, chronogramme arrêté par la Commission centrale de supervision) et prendra fin le 5 janvier 2022 (mise en service des candidats définitivement retenus par les universités concernées).

Cameroon Tribune
